



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Révision : 05.10.2016

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : Vernis transparent MS

Numéro d'article : 11335,11338

Utilisation prévue : Produit de finition automobile
/ Matériau de revêtement transparent, vernis

Fabricant/Fournisseur : Chamäleon GmbH Rudolf
-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg -- Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Département de la sécurité des produits

Informations en cas d'urgence : +49

70024112112 (CH)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables



Danger pour la santé SGH08

STOT RE 2 H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



SGH07

Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Sensible à la peau 1 H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02

SGH07

SGH08

Mot d'avertissement Avertissement**Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :**

xylène

acétate de n-butyle

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Éthylbenzène

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Magasin fermé à clé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT** : Non applicable.**vPvB** : Non applicable.**3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS****Caractérisation chimique : Mélanges****Description**: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	10-≤ 20%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène	10-≤ 20%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H312 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335	
CAS: 64742-95-6 918-668-5 N° d'enregistrement : 01-2119455851-35	Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	10-≤ 20%
	Flam. Liq. 3, H226 ; Tox. asp. 1, H304 ; Tox. aquatique chronique 2, H411 ; Tox. toxiques pour les organismes aquatiques secrétés par les substances toxiques secrétés par les substances ...	
CAS: 108-65-6 EINECS : 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226	
CAS: 100-41-4 EINECS : 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35	Éthylbenzène	2,5-<10%
	Flam. Liq. 2, H225 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	
CAS: 112-07-2 EINECS : 203-933-3 N° d'enregistrement : 01-2119475112-47	acétate de 2-butoxyéthyle	0,1-≤ 5%
	Toxicité aiguë 4, H302 ; Toxicité aiguë 4, H312 ; Toxicité aiguë 4, H332	
919-857-5 N° d'enregistrement : 01-2119463258-33	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	0,1-<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226; Tox. asp. 1, H304; STOT SE 3, H336	
CAS: 26761-45-5 EINECS : 247-979-2 N° d'enregistrement : 01-2119431597-33	néodécanoate de 2,3-époxypropyle	0,1-<1%
	Muta. 2, H341 ; Toxicité aquatique chronique 2, H411 ; Sensibilité cutanée 1, H317	
915-687-0 N° d'enregistrement : 01-2119491304-40	Masse réactionnelle du sébaçate de pentaméthyl-pipéridyle	0,1-<1%
	Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 ; Sensibilité cutanée 1A, H317	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours Informations générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître même après plusieurs heures ; il faut donc une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.

Après inhalation :

Apporter de l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle. Maintenir le patient au chaud. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport. **Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après contact visuel** : Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. **Après ingestion** : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente disponible **Informations pour le médecin :**

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés : CO₂, sable, poudre extinctrice. Ne pas utiliser d'eau. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés** : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. **Précautions environnementales**

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas rincer à l'eau ou avec des produits nettoyants aqueux.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Protéger contre les charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences à respecter pour les locaux de stockage et les conteneurs:Aucune exigence particulière. **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :**Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :**Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage : 3**

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :Aucune autre donnée ; voir point 7.

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
123-86-4 acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
1330-20-7 xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm Sk
100-41-4 Éthylbenzène	
BIEN	Valeur à court terme : 552 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Sk
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 332 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme : 133 mg/m ³ , 20 ppm Sk

Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle : Mesures générales

de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau des gants

Le temps de rupture exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques de et propriétés chimiques	
base Informations générales	
Apparence:	
Formulaire:	<i>Fluide</i>
Couleur:	<i>Selon les spécifications du produit</i>
Odeur:	<i>Caractéristique</i>
Seuil olfactif :	<i>Non déterminé.</i>
valeur du pH :	<i>Non déterminé.</i>

Changement de condition	
Point de fusion/Plage de fusion :	<i>Indéterminé.</i>
Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	<i>124 °C</i>
Point d'éclair:	<i>30 °C (DIN EN ISO 1523:2002)</i>
Inflammabilité (solide, gazeux) :	<i>Non applicable.</i>
Température d'inflammation :	<i>315°C (DIN 51794)</i>
Température de décomposition :	<i>Non déterminé.</i>
Auto-inflammable :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
Risque d'explosion :	<i>Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.</i>
Limites d'explosion :	
Inférieur:	<i>0,7 % vol.</i>
Supérieur:	<i>7,5 % vol.</i>
Pression de vapeur à 20 °C :	<i>10,7 hPa</i>
Densité à 20 °C :	<i>0,975 g/cm³ (DIN EN ISO 2811-1)</i>
Densité relative	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminé.</i>
Taux d'évaporation	<i>Non déterminé.</i>
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :	<i>Non miscible ou difficile à mélanger.</i>
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	<i>Non déterminé.</i>
Viscosité:	
Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
Cinématique à 20 °C :	<i>25 s (DIN 53211/4)</i>
Teneur en solvant :	
COV- (CE)	<i>59,05 %</i>
Teneur en solides (poids-%) :	<i>41,0 %</i>
Autres informations	<i>Aucune autre information pertinente n'est disponible.</i>

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
1330-20-7 xylène		
Oral	DL50	5251 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4 h (humidité)	29 mg/l (rat)
64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	DL50	> 2000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rab)

Effet irritant primaire : Corrosion/irritation

cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut

provoquer une réaction allergique cutanée.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) Mutagénicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **STOT - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou étourdissements. **STOT - exposition répétée**

Peut causer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. **Risque d'aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation Aucune autre informations pertinentes sont disponibles. **Mobilité dans le sol**

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Effets écotoxiques :**

Remarque: Nocif pour les poissons **Informations**

écologiques complémentaires : Notes

générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

Autres effets indésirablesAucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage non nettoyé :

Recommandation:L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

UN1263 PEINTURE, disposition spéciale 640E

IMDG

PEINTURE

IATA

Peinture

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables. 3

Étiquette

IMDG, IATA



Classe	3 Liquides inflammables.
Étiquette	3
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
Risques environnementaux : Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Code de danger (Kemler) :	Attention : Liquides inflammables. 30
Numéro EMS :	FE ,SE
Catégorie de rangement	UN
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Non applicable.
Transport/Informations complémentaires : ADR	
Catégorie de transport	3
Code de restriction du tunnel	D/E
IMDG Quantités limitées (LQ)	5L
Règlement type de l'ONU":	UN 1263 PEINTURE, DISPOSITION SPÉCIALE 640E, 3, III

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.
Directive 2012/18/UE.

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié. **Catégorie Seveso P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur5 000 t **Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur**50 000 t **Réglementations nationales :**

Classe	Part en %
Corée du Nord	50-100

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.